

Pour décider sans doute les actionnaires trop timorés à se mettre de la partie, *les Affiches* donnent ensuite l'état des prises faites par le *Gramont*, sorti du port de Bayonne et commandé par le capitaine Guarton, prises dont l'ensemble atteint en sucre, tabac, indigo et goudron, une somme de 500.000 livres.

La ville de Marseille ne voulant pas laisser drainer les capitaux lyonnais par la place de Bayonne, s'empresse de faire annoncer l'armement en course d'une frégate, *la Fortune*, de 26 canons et de 400 hommes d'équipage, sous la direction de Jean-André Couturier, écuyer, noble suédois, échevin et négociant de la ville de Marseille.

Pour les détails de l'armement s'adresser chez ses correspondants à Lyon, MM. Goudard, Jonquet et Boët, banquiers.

D'autres armateurs marseillais arrivent à la rescousse, MM. Kick et Durantet font annoncer le 24 août suivant qu'on peut souscrire chez MM. *Mongez, Rozier fils et Compagnie, négociants à Lyon*, des actions sur la frégate *le Victorieux*, construite exprès pour la course, armée de 24 canons, 12 pierriers, 50 tromblons, et comprenant 250 hommes d'équipage. La souscription est de 50 actions de 3.000 livres chacune.

Un autre avis, — 22 mars 1758, — annonce que la frégate *la Fortune* — dont il a été précédemment question — est prête à prendre la mer à Marseille, sous le commandement de M. le capitaine Gassen, « dont la réputation est établie sur des faits héroïques et sur les profits considérables qu'il a procurés dans ses différentes courses.

« L'opinion qu'on a de son armement est telle que la Chambre de commerce de Marseille y a pris 20 actions de